



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le **17 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250305-C20250304\_10\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatre mars à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Régis HEIL	à	Roland BALCERZAK
Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Céline CONTRERAS
Déborah LANGMAR	à	Alieth FEUVRIER
Joseph GHAMO,	à	Rachel ZIROVNIK
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET
Jerry PARPETTE	à	Nadine GALLINA

Absents excusés : Guy KREMER, Bertrand ALESCH, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHÉ, Joseph BAUER

Date de la convocation : 12 février 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 38

Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



### **10. Objet : Convention cadre de partenariat 2025-2027 de l'entente touristique entre le Département de la Moselle-Moselle Attractivité et 3 EPCI**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence touristique de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la volonté mutuelle du Département de la Moselle, Moselle Attractivité, la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs de se coordonner afin de structurer et de dynamiser la promotion touristique de l'Est du territoire Nord Mosellan,

Considérant les volontés communes d'orientation stratégiques touristiques, portée sous l'égide d'un organisme coordinateur, afin de développer l'économie touristique de l'Est du territoire Nord Mosellan, de valoriser et de promouvoir tous les atouts patrimoniaux de ce dernier,

Considérant que la mise en œuvre d'une politique stratégique touristique ambitieuse en termes de moyens humains, matériels et financiers semble plus pertinente à l'échelle de l'Est du territoire Nord Mosellan,

Considérant le projet de convention multipartite annexé à la présente délibération,

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Après avis favorables de la Commission Politique Touristique en date du 5 février 2025 et du Bureau communautaire en date du 18 février 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion à la Convention Cadre de partenariat 2025-2027 pour l'entente touristique entre le Département de la Moselle, Moselle Attractivité et 3 EPCI,
- d'arrêter à 100 000 € pour l'année 2025, la participation financière de la CCCE dans ce partenariat,
- d'autoriser la signature de l'ensemble des documents qui découlent de cette adhésion dont la Convention Cadre, jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

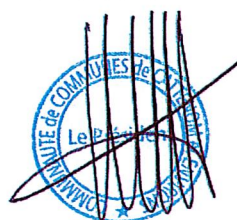
**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 45  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 5 mars 2025

Le Président,

Michel PAQUET





Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le **17 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250305-C20250304\_10\_SI-DE

# CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2025-2027

PROJET

## CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2025-2027 DE L'ENTENTE TOURISTIQUE

Pour les actions menées dans le cadre de la coordination du développement et de la promotion  
touristiques de la destination issue de l'entente touristique

ENTRE

Le Département de la Moselle et Moselle Attractivité

ET

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

La Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs

# SOMMAIRE

La présente convention multipartite a pour objet de définir les modalités de partenariat et la méthode de travail entre les 3 EPCI précitées, le Département de la Moselle et Moselle Attractivité, pour former une entente touristique.

## **Préambule : STRATEGIE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION ISSUE DE L'ENTENTE TOURISTIQUE**

La stratégie touristique commune adoptée en 2024 constitue un cadre d'intervention pour la période 2025-2027. Elle sera déclinée en plan d'actions pluriannuel et en feuille de route opérationnelle, qui pourront être mis à jour annuellement, sur proposition du Comité de Pilotage.

## **Chapitre I : ENGAGEMENTS DES PARTIES DE L'ENTENTE**

La présente convention vise à déterminer les obligations et engagements des différentes parties pour assurer la mise en œuvre de la stratégie touristique commune.

## **Chapitre II : MODALITES D'ORGANISATION ET GOUVERNANCE**

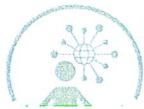
La mise en œuvre de la stratégie touristique de la destination issue de l'entente touristique requiert une organisation et une gouvernance adaptées. La présente convention vise à en préciser la composition et le fonctionnement ainsi que les domaines d'intervention de chaque instance.

# PREAMBULE

## STRATEGIE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION ISSUE DE L'ENTENTE TOURISTIQUE

### 1. Une stratégie à l'échelle du nord mosellan

A l'issue de l'étude menée en 2023-2024 pour la structuration et le développement touristique du Nord Mosellan, une stratégie commune a été validée, en réponse aux enjeux identifiés :



#### Animation du territoire

Créer de la cohésion/mettre en réseau les professionnels  
Faciliter la communication interne



#### Développement touristique

Création des conditions favorables à l'installation de porteurs de projets (hébergeurs, restaurateurs...)  
Investir, aménager et valoriser les sites à potentiel, renouveler l'offre,  
insister plus sur la requalification et la montée en gamme de l'offre



#### Promotion/communication et mise en marché

Mise en récit autour d'un positionnement commun/marketing territorial  
Supports et actions de communication partagés



#### Organisation touristique

Projet commun pour « faire destination »  
Dynamiques transfrontalières et collectives

L'enjeu majeur est de mettre en œuvre un projet touristique plus ambitieux **tout en affirmant la vocation démonstrative et le caractère pilote de ce territoire dans le cadre de la nouvelle politique touristique du Département de la Moselle.**

#### Les objectifs prioritaires de la stratégie commune :

- Affirmer des valeurs partagées : accueil/ hospitalité, expérience innovante, accessibilité, diversité, etc.
- Tirer parti de la localisation stratégique : au cœur d'une Eurorégion, à proximité de Metz, du Luxembourg et de l'Allemagne
- Révéler la variété des ressources patrimoniales pour renforcer la diffusion des flux sur l'ensemble du territoire
- Construire un modèle de développement touristique ambitieux qui associe les habitants, fédère les opérateurs et séduit les porteurs de projet
- Faire progresser l'économie touristique du territoire en s'appuyant sur le développement et la montée en gamme du parc d'hébergements touristiques.

**Le positionnement stratégique :****La stratégie touristique s'articule autour de 5 grandes orientations :**

- Structurer les filières-clés du territoire et en particulier développer l'offre d'hébergement touristique
- Accompagner la conception et l'expérimentation d'offres typées de la destination issue de l'entente touristique
- Créer les conditions d'une expérience touristique continue, tout au long du parcours client et la promouvoir de manière intense
- Faire connaître les singularités du territoire, en incarnant le positionnement dans un récit commun, une stratégie marketing partenariale et une communication touristique ambitieuse
- Orchestrer efficacement la destination, en faisant émerger une organisation plus efficace, fortement partenariale et articulée avec le niveau départemental

Les actions menées à l'échelle de la destination découleront de cette stratégie et seront détaillées dans un plan d'actions pluriannuel et une feuille de route opérationnelle.

**La stratégie s'adresse à 3 cibles de clientèles prioritaires :**

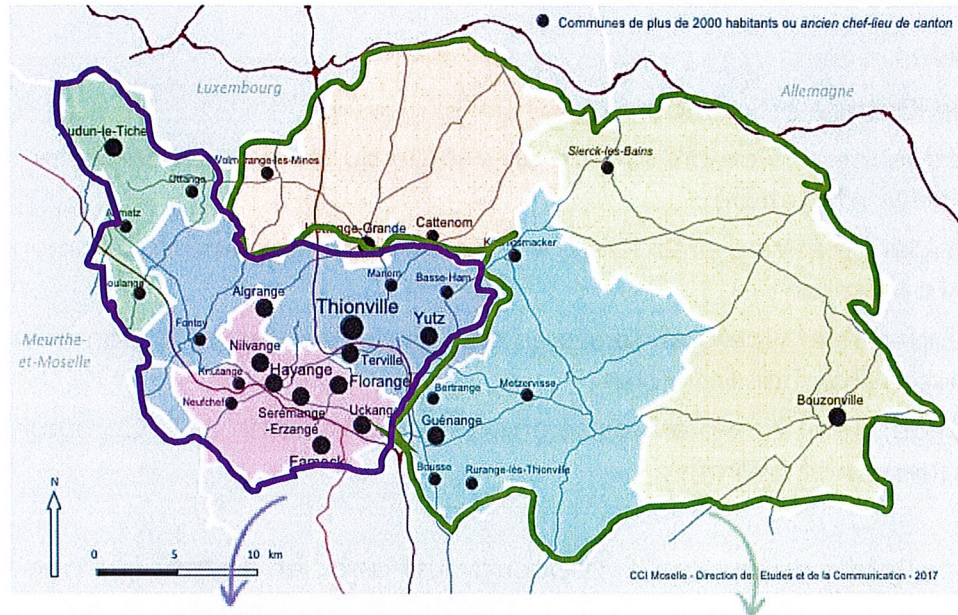
- les clientèles déjà captives à consolider
- les clientèles de proximité à capter
- les clientèles plus lointaines à conquérir, pour du séjour d'agrément

	<b>CIBLES PRIORITAIRES</b>	<b>MARCHÉS PRIORITAIRES</b>	<b>PRODUITS PRIORITAIRES</b>
<b>A CONSOLIDER</b>	<b>Les clientèles captives :</b> habitants, clientèles affinitaires (familles), groupes (scolaires, associations, tourisme associatif...)	Région Grand Est Luxembourgeois Allemands	Animations et événements, offres famille et loisirs de pleine nature
<b>A CAPTER</b>	<b>Les clientèles excursionnistes et de passage :</b> publics de proximité, axe nord-sud	< 1h	Découverte des patrimoines, produits du terroir et d'artisanat, infrastructures et services (restauration notamment)
<b>A CONQUÉRIR</b>	<b>La clientèle d'agrément en séjour :</b> immersion nature, terroir, rayonnement culturel  <b>Les clientèles de niche :</b> sportifs et cyclotouristes, clientèle affaires, haut de gamme, naturalistes...	IDF, HDF, BFC Belgique, Allemagne, Pays-Bas  Grand Est IDF, HDF, BFC Nationaux et internationaux	Découverte des patrimoines, offre terroir et d'artisanat, infrastructures et services (restauration, hébergement, accompagnement, prestations de loisirs...), animations et événements  Hébergement nature/de charme, infrastructures et services (restauration, circuits vélos, magasins spécialisés, mobilité...), offre bien-être, etc.



## 2. La stratégie touristique déclinée pour la destination issue

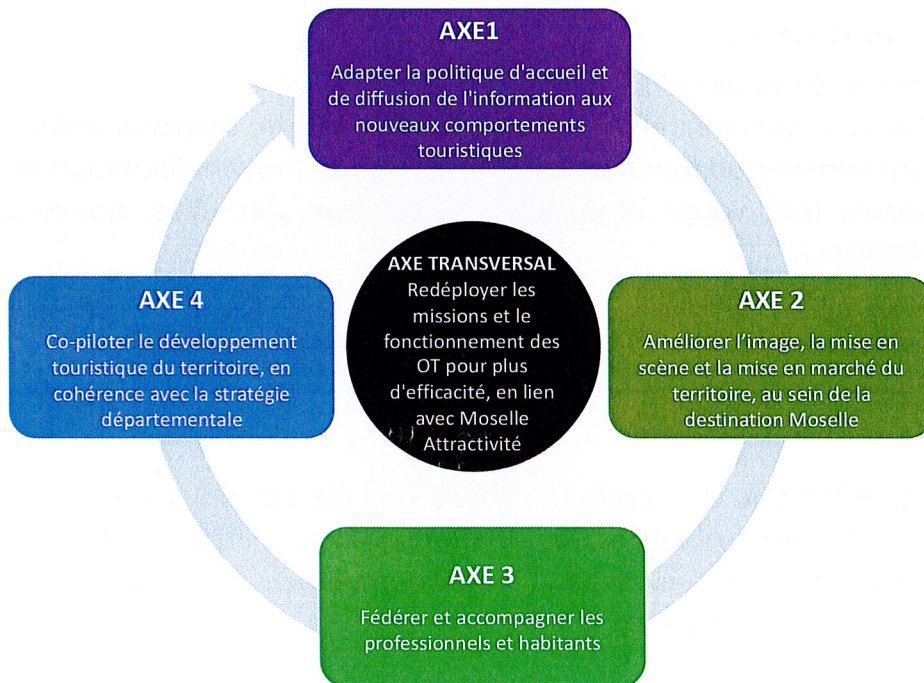
La destination issue de la convergence des Communautés de Communes de l'Arche Mosellane, du Bouzonvillois 3 Frontières et de Cattenom & environs, se réunit autour d'un positionnement axé sur une offre nature et patrimoine. Ce choix de positionnement n'exclut toutefois pas de l'offre et des actions mises en œuvre les composantes thématiques autres (tourisme industriel par exemple).



« Moselle »

« Moselle »

La feuille de route stratégique s'appuie sur 5 axes d'intervention principaux :



# CHAPITRE I

## MODALITES D'ORGANISATION ET GOUVERNANCE

### ARTICLE 1. Comité de Pilotage (COPIL)

#### La composition :

Le Comité de Pilotage est composé de :

- La Présidence et Vice-présidence en charge du tourisme du Département de la Moselle et de Moselle Attractivité ;
- La Présidence et Vice-présidence en charge du tourisme de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan ;
- La Présidence et Vice-présidence en charge du tourisme de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières ;
- La Présidence et Vice-présidence en charge du tourisme de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ;

En fonction de l'ordre du jour, le COPIL pourra aussi associer, en tant que personnalités qualifiées :

- La direction du Département de la Moselle, de Moselle Attractivité, les directions des EPCI (DGS) et des OT ;
- D'autres acteurs (ART Grand Est, Pôle métropolitain transfrontalier du Nord lorrain, etc.).

#### Les missions :

Le COPIL est l'instance décisionnelle :

- Il fixe les orientations stratégiques et les met à jour.
- Il valide le plan d'actions pluriannuel ainsi que sa feuille de route opérationnelle.
- Il prend les décisions relatives au fonctionnement mutualisé : moyens financiers et allocation des budgets, moyens techniques et humains, répartition des rôles, nouveaux projets, calendrier de réalisation...
- Il prend connaissance des propositions des acteurs du territoire et des techniciens pour définir ou de nouvelles orientations ou actualiser la stratégie le cas échéant.

#### Le fonctionnement :

Le COPIL se réunit autant de fois que de besoin (a minima une fois par an), il est convoqué par le Président désigné qui en fixe l'ordre du jour. Les décisions prises à l'unanimité lors du COPIL peuvent ensuite faire l'objet de délibérations votées par les Conseils communautaires des 3 EPCI, de Moselle Attractivité et du Département de la Moselle.

### ARTICLE 2. Comité Technique (COTECH)

#### La composition :

Le Comité Technique est composé de :

- Les directions des OT existants
- Les chargés de mission tourisme des EPCI (le cas échéant)
- La direction (ou un représentant) de Moselle Attractivité et du Département de la Moselle

En fonction de l'ordre du jour, le COTECH pourra aussi associer :

- Les agents des Offices de Tourisme
- Des socioprofessionnels représentatifs du territoire (hébergeurs, prestataires d'activités, artisans/ commerçants, sites de visite, etc.)
- Des structures institutionnelles partenaires en matière de tourisme (Fédérations sportives, chambres consulaires...)

### **Les missions :**

Le COTECH est l'instance opérationnelle, chargée d'assurer la mise en œuvre du projet touristique de l'entente touristique définie et validée par la COPIL, et d'en assurer le suivi. Il supervise les chantiers, veille à la bonne conduite des groupes de travail (Cf. article 6), et assure techniquement les étapes de réalisation. Il est également force de proposition pour l'élaboration et la mise à jour de la stratégie.

- Il planifie les actions à mettre en œuvre et veille à la bonne répartition des tâches et des missions entre les structures
- Il assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions pluriannuelle et de sa feuille de route opérationnelle : actions de communication, organisation de la fonction accueil/information, animation du réseau des professionnels...
- Il réalise un bilan des actions engagées et fournit des informations permettant d'en évaluer les résultats (données statistiques, évolutions...)
- Il est consulté par l'instance décisionnelle (COPIL) sur les orientations et actions à mettre en œuvre et lui rend compte de ses travaux.

### **Le fonctionnement :**

Le COTECH se réunit régulièrement et autant de fois que de besoin pour assurer le suivi des actions mutualisées à l'échelle de la destination. Il fait remonter au COPIL les besoins et éventuelles, demandes de nouveaux projets ou investissements. Il peut saisir des experts ou partenaires pour traiter un point de l'ordre du jour nécessitant des éclairages supplémentaires.

## **CHAPITRE II**

### **ENGAGEMENT DES PARTIES DE L'ENTENTE**

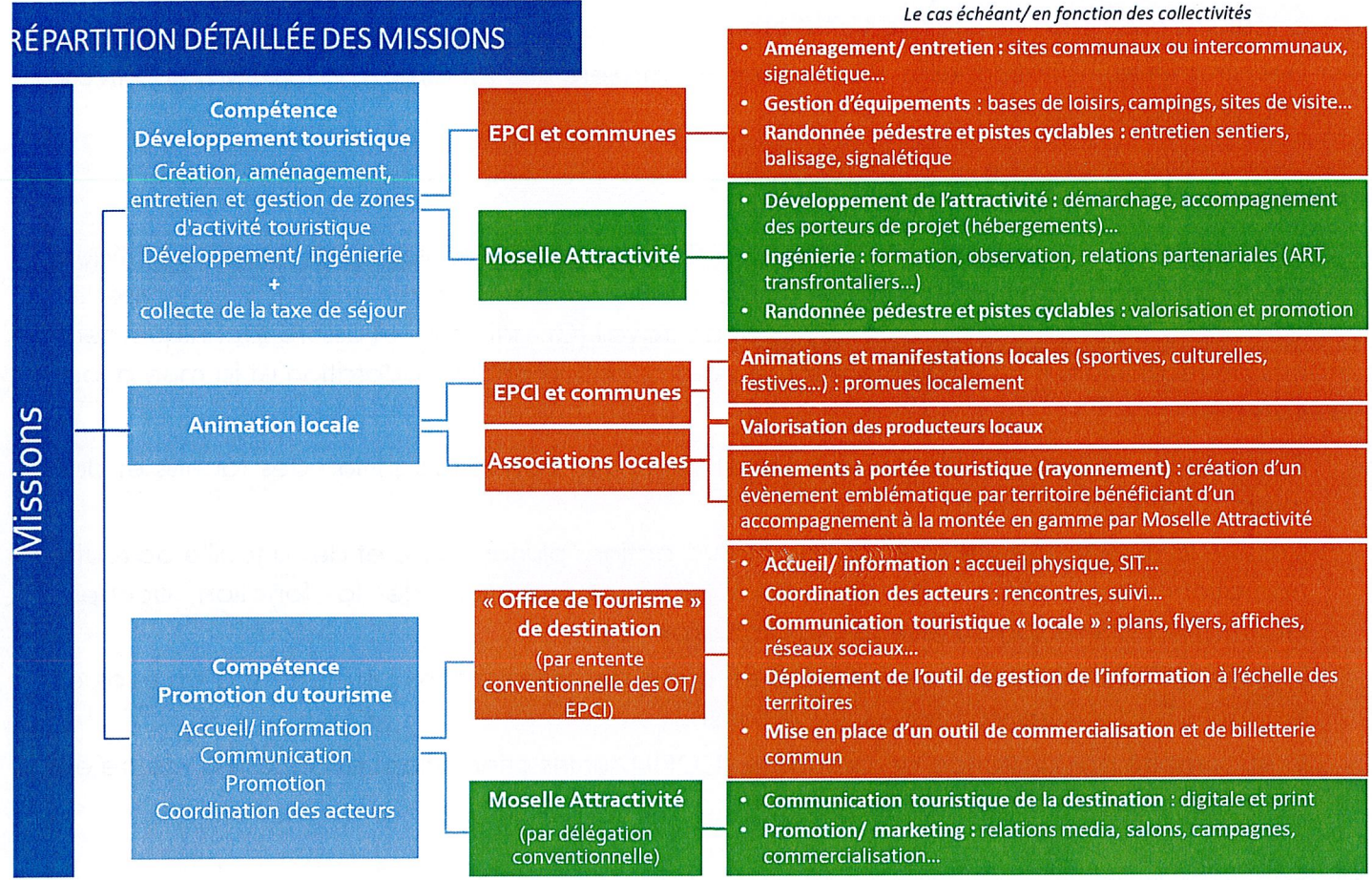
#### **ARTICLE 3. Plan d'actions pluriannuel 2025-2027**

A partir des orientations validées par le COPIL dans le cadre du plan d'actions pluriannuel, le COTECH proposera une feuille de route opérationnelle qui sera mise à jour annuellement.

Les programmes d'actions seront débattus et validés au sein du Comité de Pilotage déterminant les budgets affectés aux opérations.

Le plan d'actions pluriannuel s'inscrit également dans le cadre d'une répartition des missions liées à la compétence tourisme :

- Des missions locales assurées par les EPCI, communes et OT
- Des missions partagées exercées par Moselle Attractivité pour le compte de la destination issue de l'entente touristique



**Missions du bloc local / Missions partagées**

**ARTICLE 4. Engagements des EPCI**

Les EPCI, ou le cas échéant les Offices de Tourisme, s'engagent à exercer les missions locales suivantes :

- **Accueil/ information** (Bureaux d'Information Touristique et/ou accueil mobile) : assurer un accueil professionnel et une prescription de l'offre de la destination issue de l'entente touristique ainsi que de la Destination Moselle. La fonction accueil devra être optimisée à l'échelle de la destination suite à une réflexion portant notamment sur l'harmonisation des horaires d'ouverture des B.I.T et le développement de l'accueil hors-les-murs
- **Animation/ coordination des acteurs** : animation du réseau des socioprofessionnels à l'échelle de la destination avec une organisation par catégories d'acteurs et par filières : hébergeurs, restaurateurs, prestataires et sites dans une logique filière (APN, tourisme culturel et patrimonial, affaires...)
- **Communication touristique locale** : relais de communication vers les réseaux sociaux locaux, affichage événements, etc.

- Déploiement de l'outil de gestion de l'information (SITLOR)
- Mise en place d'un outil de commercialisation/ billetterie
- Participation au développement touristique du territoire et relais local des porteurs de projet touristique

## **ARTICLE 5. Engagements de Moselle Attractivité**

Moselle Attractivité, avec le soutien financier du Département de la Moselle, s'engage à exercer les missions partagées suivantes, pour le compte de l'entente touristique :

- Définition et pilotage de la stratégie marketing de la destination
- Sur la base de cette stratégie, mise en œuvre des actions de communication (production de contenus, présence digitale, supports print, relations médias) et de promotion touristique (salons...)
- Développement touristique : attractivité, ingénierie, formation, relations partenariales
- Aide à la commercialisation touristique

Le cas échéant :

- Maîtrise d'ouvrage de projets et études : rédaction des cahiers des charges en lien avec les OT et partenaires concernés, organisation des consultations, sélection des candidats, notification et exécution des marchés

L'engagement technique et financier de Moselle Attractivité dans le cadre du plan d'actions pluriannuel est soumis à la validation du COPIL.

## **ARTICLE 6. Fonctionnement administratif et technique de l'entente touristique**

Pour Moselle Attractivité

Pour la première année (2025), Moselle Attractivité assurera l'animation et la mission de référent technique pour le compte de l'entente touristique.

Le temps consacré est estimé à 0,5 ETP annuel.

La mise à disposition de cette ressource sera valorisée dans le montage du budget mutualisé.

Des temps de travail pourront aussi être mobilisés ponctuellement au sein des autres pôles de l'agence d'attractivité (marketing territorial et développement économique).

Ce fonctionnement est spécifiquement mis en place pour la première année et fera l'objet au terme de cette première année d'une évaluation afin de convenir ensuite des modalités durables d'animation du dispositif.

### Pour les EPCI et/ou les OT

Les EPCI et/ou les OT identifient des moyens humains au sein des équipes en place. Ils participeront au COTECH et en fonction des actions ciblées contribueront à leur mise en œuvre.

### Groupes de travail thématiques

En fonction de la feuille de route opérationnelle, un mode de fonctionnement ad hoc sera déterminé pour gagner en efficacité dans la conduite des actions. Par exemple, un groupe de travail dédié aux réseaux sociaux pourra se réunir régulièrement pour déterminer la ligne éditoriale du mois, définir le calendrier de publications, les contenus à créer...

Cette organisation en groupes de travail thématiques doit permettre :

- De conduire plusieurs chantiers concomitamment en répartissant la charge de travail sur plusieurs agents
- De mobiliser et valoriser les expertises disponibles au sein des équipes des OT
- D'impliquer les personnels des OT dans le projet touristique commun et les responsabiliser par la conduite de projet en « autonomie »
- De favoriser l'interconnaissance et le partage d'expériences entre OT
- De gagner en souplesse en favorisant une approche agile des projets

### Fonctionnement administratif

Pour faciliter le travail en mode projet et le partage des informations, les EPCI et/ou OT et Moselle Attractivité pourront avoir recours à des outils collaboratifs (tableau de bord annuel détaillé, Slack, Teams, etc.)

Des passerelles entre les services des EPCI devront être envisagés pour gagner en efficacité (RH, finances, juridique/ marchés publics...)

## **ARTICLE 7. Participations financières**

### Budget d'action

Les missions relevant du bloc local sont à la charge exclusive des EPCI et/ou OT concernés.

Les missions partagées dans le cadre du plan d'actions pluriannuel, sont estimées à 200K € annuel.

Pour 2025, la répartition convenue entre les parties est la suivante :

Moselle Attractivité : 50 000 €

Communauté de Communes de Cattenom et environs : 100 000 €

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan : 25 000 €

Communauté de Communes du Bouzonvillois – Trois Frontières : 25 000 €

Cette répartition est spécifiquement mise en place pour la première année et fera l'objet au terme de cette première année d'une évaluation afin de convenir ensuite des modalités futures de répartitions.

### Budget de fonctionnement

L'animation et la mission de référent technique sont assurées par Moselle Attractivité la première année. Les salaires et charges annuels, ainsi que les frais administratifs associés, pour 0,5 ETP sont estimés à 40K annuel et seront intégralement pris en charge par Moselle Attractivité pour la première année.

Pour les années suivantes et en fonction des modalités d'animation du dispositif retenues, ces charges pourront faire l'objet d'un cofinancement dont la clé de répartition reste à définir.

Des sources de financement supplémentaires seront à rechercher pour permettre de mettre en œuvre la stratégie commune (cofinancement de partenaires privés, aides régionales, de l'État ou de l'Europe) et alléger les charges des membres de l'entente.

## **VALIDITÉ DE LA CONVENTION**

La présente convention qui prendra effet dès son caractère exécutoire est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant sa date d'échéance.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(fait en 5 exemplaires)

Pour le Département de la Moselle et Moselle Attractivité  
Le Président Patrick WEITEN

Pour la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan  
Le Président Arnaud SPET

Pour la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières  
Le Président Arnel CHABANE

Pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs  
Le Président Michel PAQUET